

MARDI

17 DÉCEMBRE 1833.



TROISIÈME ANNÉE.

278.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est

POUR LYON.

Trois mois. 7 fr.
Six mois. 13
Un an. 25

POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.

Trois mois. 9 fr.
Six mois. 17
Un an. 33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

ÉPHÉMÉRIDES

DU JUSTE-MILIEU.

14 décembre 1850, émeute à Brest (Finistère); 14 déc. 1851, troubles au théâtre des Variétés à Paris, à l'occasion de la pièce du *Fosse des Tuileries*, vaudeville. 13 — 1831, condamnation de la Tribune, trois mois 1,000 fr. Révolte à l'école de St-Cyr. 16 — 1830, troubles graves à Perpignan.

LA PLUS PARFAITE HARMONIE

RÈGNE DANS LE CONSEIL.

C'EST COMME EN FRANCE.

Le ministère, après nous avoir conciliés, tant et si bien, qu'il y a maintenant en France trois partis tout prêts à s'arracher les yeux; le ministère est sur le point de se concilier lui-même, c'est-à-dire de se saisir aux cheveux et de se donner de grands coups de pied dans le ventre. C'est fort bien.

Voici d'où sont nés les démêlés qui mettent les armes à la main de tant de braves gens, si bien faits pourtant pour s'estimer et se comprendre.

Il y a, dans le conseil, deux portions fort distinctes.

1^{re} La portion doctrinaire, se composant des hommes de Gand, des nébuleux desservans du culte de la souveraineté de la raison; et enfin, de la mauvaise queue de l'inintelligible germanisme;

2^o La portion, sans nom et sans caractères, se composant des plats valets, des estomacs cupides, des stationnaires, des rétrogrades, des hommes de l'empire et de la restauration. Cette portion pourrait s'appeler *fraction goulue*, pour la différence de l'autre qu'on appelle *fraction doctrinaire*; ce qui ne veut pas dire toutefois que cette dernière ne soit point tout aussi goulue que sa rivale.

La lutte de ces deux portions qui ne peuvent pas se sentir, représente assez exactement, dans le sens du conseil, la fusion des partis, telle qu'elle a été opérée par le neuf août.

Les *doctrinaires* ont une haine mortelle pour les *goulus*. C'est le seul sentiment qu'ils aient de commun avec la France.

Les *goulus* professent un souverain mépris pour les *doctrinaires*. C'est le seul sentiment qu'ils aient de commun avec la France.

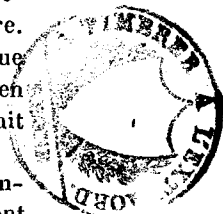
La royauté tient fort peu aux *doctrinaires*, et moins encore, si c'est possible, aux *goulus*. C'est le seul sentiment qu'elle ait de commun avec la France.

Si ces honorables personnages s'accordent réciproquement toute l'estime qui leur est due, ce n'est pas qu'ils aient un but différent: loin de là! Ils se rencontrent tous, dans une commune volonté d'asservissement pour les autres, — et, pour eux, d'accaparement universel; mais ils diffèrent sur les moyens. — Les uns (*les doctrinaires*) ont leurs moyens tracés d'avance dans une sorte de programme mystique; — pour l'autre (*la royauté*), tous les moyens sont bons; — Les derniers enfin (*les goulus*) sont dépourvus de toute espèce de moyens.

Telle est l'origine de la scission qui divise le cabinet. Nous allons vous dire maintenant le prétexte qui a fait éclater cette scission.

Le maréchal Soult, à force d'avoir fait voyager les troupes, sans nécessité, de garnisons en garnisons; d'avoir fait changer pour la cavalerie les pantalons ordinaires pour les pantalons à la Lassalle; puis les pantalons à la Lassalle pour les pantalons ordinaires, et pour l'infanterie, les sabres-briquets pour les coupe-choux, puis les coupe-choux pour les sabres-briquets; d'avoir dérangé les boutons, les aigrettes, les sous-pieds de guêtres; d'avoir brocanté sur les vieux chevaux et sur les vieux fusils; en un mot, à force de tripotages, M. Soult est parvenu à dépasser de *soixante-cinq millions* les crédits alloués au ministère de la guerre. *SOIXANTE-CINQ MILLIONS*, *bone Deus!* on conviendra que c'est payer un peu cher le rang qui nous appartient en Europe, surtout lorsque la livraison de ce rang se fait si long-temps attendre.

Or, M. Humann qui a beaucoup de scrupules financiers (scrupules d'autant plus respectables, que ce sont à peu près les seuls qu'il connaisse), M. Humann ne



veut point prendre la responsabilité de ces soixante millions devant les chambres. — *Inde ira.*

Toute la partie doctrinaire se groupe autour de M. Humann, non parce qu'elle a honte de cette scandaleuse dissipation des deniers publics (les doctrinaires ne sont pas si susceptibles), mais parce qu'elle espère se faire de cet incident un levier pour déraciner M. Soult, chef de la fraction *goulue*.

M. Soult, de son côté, soutient vigoureusement l'attaque, non qu'il en veuille beaucoup à M. Humann personnellement, mais parce qu'il espère qu'une fois maître du champ de bataille, il parviendra sans peine à le débayer des doctrinaires, qui font du ministre des finances leur bouc émissaire.

Voilà donc la guerre engagée. Il ne manque rien à l'authenticité de cette nouvelle, pas même un dementi du *Journal de Paris*.

Qu'elle qu'en soit l'issue, c'est toujours nous qui devons y gagner : car il y aura nécessairement chute de *goulus* ou de *doctrinaires*.

Ce qu'il y aurait de mieux pourtant, ce serait qu'il advint, entre les deux camps, ce qui arriva dans le temps aux deux loups qui, à force de se battre, finirent par se dévorer mutuellement jusqu'à ce qu'il ne restât plus que leurs deux queues.

NOUS N'AVONS PAS CE QUE NOUS VOULIONS,

ET NOUS AVONS CE QUE NOUS NE VOULIONS PAS.

Tout ce qui nous avait mis en juillet les armes à la main, tout ce que nous avions conquis à cette glorieuse époque, en dépit du mauvais vouloir des escamoteurs de notre révolution, tout cela disparaît pièce à pièce; tout cela nous est ravi, soit à force ouverte, soit par intrigue et ruse.

Nous voulions la souveraineté du peuple: nous avons un riffard citoyen, transmissible de mâle en mâle, et par ordre de progéniture dans la même famille.

Nous voulions la France vengée des humiliations de 1815: nous avons les protocoles et M. de Talleyrand.

Nous voulions un gouvernement à bon marché: nous avons un budget de seize cent millions, sans compter les crédits supplémentaires, et une liste civile de douze millions, sans compter les châteaux et les dots de princesses.

Nous voulions un système électif large et fécond : nous avons la loi d'élections pour députés, que vous savez, et la loi d'élections pour conseils généraux, dont vous voyez en ce moment les mirifiques résultats.

Nous voulions la garde nationale forte et complète, indépendante du pouvoir royal délégué, en sa qualité de souverain armé: nous avons une garde nationale étriquée et triée, que le gouvernement cajole là où elle crie aux revues: *Vive le rohá!* et qu'il dissout à Colmar, à Grenoble, à Lyon, à Aurillac, à Perpignan et cent autres lieux.

Nous voulions la presse libre: quatre cents procès ont été intentés, en deux ans, au nom de celui qui disait en 1830: « *Plus de procès à la presse!* » et 200,000 fr. d'amende avec deux cents ans de prison ont été infligés aux écrivains politiques.

Nous voulions la liberté individuelle: comptez, si

vous pouvez, le nombre des visites domiciliaires, des guet-à-pens de police et des arrestations préventives, commises par les gens de la royauté citoyenne.

Nous voulions la liberté des opinions et des votes: voyez partout les fonctionnaires destitués et les militaires déportés en Afrique.

Nous voulions, en un mot, un gouvernement honnête homme: voyez l'état de siège, les assommeurs, la garantie promise à M. Lafitte; voyez surtout LE SUICIDE DU PRINCE DE CONDÉ.

Nous voulions (j'ai réservé celui-là pour le dernier, à cause de son intérêt de circonstance), nous voulions, dis-je, le jury appliqué aux délits politiques: entendez aujourd'hui la meute des barbouilleurs gagistes hurler en chœur contre cette institution maudite qui laisse la royauté sans défense contre les atteintes des factions. Entendez-les proposer des modifications qui ne seraient qu'un acheminement plus ou moins rapide à sa destruction complète.

Voilà ce que nous voulions en 1830, et ce que nous n'avons pas eu, ou, du moins, ce que nous nous sommes laissé raver, après l'avoir conquis au prix de notre sang.

En revanche, nous avons aujourd'hui beaucoup de choses que nous ne voulions pas garder, et même que nous ne voulions pas du tout.

Nous avons, par exemple, une royauté que... — Voulez-vous bien vous taire, imprudens! Ne voyez-vous pas une main prête à vous saisir? — Et pour quoi donc? M. Persil n'a-t-il pas solennellement déclaré que la presse aurait désormais liberté entière de discuter les principes? — Raison de plus.

Singulier Débat d'un malin Chef de Police.

(Historique.)

En 1791, il y avait à Chambéry un major de place nommé *Colagno*; il avait 6 pieds 2 pouces de haut, une tête de becasse et un zèle *Lobau*.

Une nuit, qu'il était à la tête d'une patrouille d'estaffiers, il entendit du bruit sous la rue couverte. Tout aussitôt, il fait déchausser les estaffiers, leur ordonne de retenir leur haleine, et, à pas de loup, sa patrouille pénètre dans la rue couverte. Elle s'arrête devant la boutique d'un épicier d'où partaient des gémissements de femmes. On frappe à la porte; trois femmes en pleurs viennent ouvrir. « Ah! dit le major, il est donc vous che » *fa la conspiratione*. — Grands dieux! M. le major, c'est « notre père, c'est mon mari qui vient de mourir. — « Bah! bah! goyonade, goyonade; il est lou Français » *che fa ouna conspiratione*. » Et les trois femmes de rester stupéfaites de cette imputation.

Le major fait entrer les estaffiers; il va lui-même secouer la tête du mort. « Est-il loui qui l'est lou Français » *che fa la conspiratione?* » Et alors il tire son épée en criant: « *Bouzarou!*.... il est hourou d'être mort. »

Nous avions la bonhomie de croire qu'il ne pouvait y avoir de *Colagno* qu'à Chambéry, mais nous étions dans l'erreur. Depuis huit jours, Lyon en possède un dans ses murs. M. Rousset, appelé par les Lyonnais le *fameux Rousset*, ou le *royaliste Rousset*, vient d'être mis en possession de la ville de Lyon, de par notre respectable gouvernement. M. Rousset peut disposer de la vie,

de la liberté et de la fortune des citoyens ; car il est le chef de la police de *sûreté*, comme *Vidocq* l'est à Paris. — De nouveaux renseignements nous ont fait connaître qu'il ne dépendait à Lyon ni du maire, ni du préfet, ni du procureur-général ; le nouveau pacha ne reçoit ses ordres que de Paris.

Dans la crainte que ses anciens agens soient trop connus, il en fera venir d'Alger, de Toulon, de Paris, du Puy, de Chaudefont, etc. En attendant, il se sert de ce qui lui est tombé sous la main. Ses premiers choix n'ont pas été heureux ! Un de ses nouveaux agens, croyant avoir fait une grande découverte, s'est empressé d'en prévenir mystérieusement son maître, M. Rousset, le *Dieu* de la police.

Ce chef auguste, après avoir mis en observation les gendarmes, la troupe de ligne et une nuée d'agens, est allé faire en personne sa reconnaissance, après avoir requis l'assistance du commissaire de police de La Guillotière et du brigadier de la gendarmerie ; et, le croiriez-vous ! c'est, précédé de ces deux personnages, que M. Rousset a eu le courage de pénétrer en plein midi, en relevant fièrement sa barbe plus que grise, dans un atelier qu'il savait être le repaire de farouches conspirateurs qu'il venait surprendre en flagrant délit.

— Cette preuve de dévouement donnée au gouvernement du royaume, ne devrait pas rester sans récompense ; car, pour comprendre tout le danger que courait en ce moment le *Vidocq* lyonnais, il faut que vous sachiez, lecteurs, que c'était dans les ateliers de M. Sivoux, imprimeur sur étoffes, à La Guillotière, qu'il s'aventurait.

Un homme à la figure abominable, figure de monstre enfin, comme en ont tous les ouvriers, se présente au milieu d'un long corridor. Ses mains étaient teintes de rouge ; il y avait du rouge sur sa veste, sur son pantalon.... A cette vue, les quatre poils de la barbe de M. Rousset se hérissent comme les aiguilles d'un porc-épic auquel on fait peur !.... « Voyez-vous, dit-il, tout ce sang !... Un grand crime vient de se commettre dans cette caverne de brigands ; saisissons le premier des assassins ! » Le sabre en avant, le brigadier de gendarmerie s'avance sur l'homme aux mains rouges qui a l'audace de ne pas s'enfuir. Il le saisit par un bras ; le commissaire prend l'autre ; et lorsque M. Rousset croit être bien sûr qu'il n'y a plus de danger pour lui à s'approcher, il reprend ses sens, et d'une voix chevrotante de vieillesse et d'émotion, il procède sur le lieu même à l'interrogatoire.

« Qui avez-vous tué, brigand ?... A qui appartenait le sang dont vous êtes couvert ?... Où est la victime de votre fureur républicaine ?... » L'homme arrêté regarde autour de lui pour s'assurer qu'il ne rêve pas ; mais il ne répond rien. M. Rousset entre dans une violente colère ; il se met à jurer, à hurler si fort, que ses éclats de voix font tout-à-coup sortir par plusieurs portes des dizaines de brigands républicains. Ceux-là n'étaient pas tachés de rouge, mais sur leurs mains et leurs habits, on voyait du vert, du jaune, du bleu et du blanc. Il était clair pour M. Rousset que ce n'était que des moyens employés pour dissimuler des taches de sang : sa vieille rouerie ne pouvait y être trompée.

Aussi, il reprend l'interrogatoire, et ne pouvant obtenir des aveux sur les assassinats commis, il s'écrie : « Eh

bien ! livrez-nous les pièces d'artillerie que vous avez chez vous ! » — Un ouvrier parlant à son voisin : « C'est sans doute un vieux fou que M. le brigadier et M. le commissaire conduisent à l'Antiquaille. » — M. Rousset : « Pas tant de raison, ou je fais avancer mon monde. » — Un autre ouvrier : « Faites avancer qui vous voudrez ; ou plutôt, allez ailleurs faire vos folies. »

La scène est interrompue par l'arrivée du chef de la maison qui, en voyant M. Rousset, ne reconnaît pas en lui un fou précisément, mais l'ancien commissaire-priseur devenu chef de la police de *sûreté*. Celui-ci lui renouvelle ses sommations, et demande qu'à l'instant il lui livre les pièces d'artillerie, les mortiers à bombes, les boulets et la poudre qu'il tient à la disposition des conspirateurs républicains. M. Sivoux, comprenant alors que c'est d'une visite domiciliaire qu'il s'agit, ne veut pas laisser M. Rousset plus long-temps dupe de la mystification, et lui dit : « L'homme que vous tenez encore et que vous avez pris pour un assassin, n'est autre qu'un *prépareur* de couleurs qui, lorsque vous l'avez saisi, venait de faire du ponceau dont vous avez pris les marques pour du sang !.... Les autres personnes que vous voyez sont simplement des ouvriers imprimeurs, peut-être républicains, mais hommes fort tranquilles et peu avides de sang humain ! — Nous imprimons ici des étoffes, et nous nous servons de cylindres de cuivre chauffés intérieurement. Sans doute, vos mouchards les auront pris pour des pièces de 24. Nous avons des mortiers, mais ils ne nous servent qu'à égruger notre chlorure de sodium et à broyer nos couleurs ; enfin, nous avons trois boulets pour faire de la poudre, mais c'est de la poudre d'indigo. »

A cette réponse foudroyante, M. Rousset, plus que calmé, tomba en chair de poule ! Certes, il y avait de quoi ; et bientôt il se retira en marmottant : « *Chlorure de sodium, poudre d'indigo !* » Mais la renommée l'avait déjà précédé dans le faubourg, et lorsqu'il le traversa, toutes les commères étaient sur leurs portes, riaient à gorge déployée. Le chef de police ne ressemblait pas mal au *chienlit* du carnaval !...

Cette aventure ne doit pas être perdue pour les arts. — On assure qu'on en va faire un vaudeville pour le théâtre du caveau. M. de Nerv... fera les paroles et M. Gil.... B.... la musique.

Lyon.

Rien ne répugne plus au juste-milieu pour assouvir sa haine contre les patriotes : les vexations mesquines et les basses tracasseries. Le citoyen Caussidière, de St-Etienne, a été arrêté on ne sait pour quoi, et, dans une ville où il est étranger, on a refusé à ses amis et même à son père le droit d'aller le visiter.

Nous recevons la lettre suivante que nous nous faisons un devoir de publier :

Lyon, prison St-Joseph, 16 décembre 1833.

Citoyens,

Etant au tribunal de cette ville, samedi dernier, pour assister au jugement des citoyens Vincent, Thion et Tiphaine, j'ai été arrêté pendant l'audience et conduit en prison d'après l'ordre du commissaire central de cette ville, qui prétend l'avoir reçu du sous-préfet de St-Etienne, ville que j'habite. J'ai eu beau prouver qu'on n'avait aucun motif pour en agir ainsi, il a fallu céder à l'arbitraire. Le titre de républicain est-il donc un titre de proscription, pour que sur tous les points de la France on poursuive journellement ceux qui sont glo-

rieux de le porter? Le pouvoir se sent donc bien faible et bien mal avec la nation pour en agir ainsi!

Courage donc! gouvernement faible et parjure, entasse les victimes! courage! républicains de tous les états, car la persécution agit sur tous également. Remercions le pouvoir de ce qu'il nous montre la frayeur qui l'agite, et prouvons-lui encore que parmi nos nombreux défauts, nous avons ceux de la patience et de la persévérance.

Salut, républicains du mont St-Michel et de Clairvaux, puissé-je devenir digne de vous rejoindre un jour! C'est le souhait le plus ardent de votre ami.
CAUSSIDIÈRE.

La 2^e séance de M. Berbrugger, disciple de Fourier, aura lieu mercredi 18 décembre, à 8 heures du soir, dans la salle de la Loterie. Elle sera consacrée à démontrer que la découverte de la théorie sociale est appuyée sur des principes incontestables, et que son application est devenue indispensable dans l'état où se trouve la société. L'exposition de la doctrine phalanstérienne (première livraison, prix 50 c.) a paru vendredi dernier, et se trouve chez Babeuf, libraire, rue St-Dominique, n. 2; et à la salle de la Loterie, chez le concierge. Les personnes qui auraient des objections à faire ou des éclaircissements à demander sur le système de Fourier, peuvent s'adresser, mardi 17, jeudi 19 et samedi 21 décembre, à 8 heures du soir, chez M. Berbrugger, place St-Michel, n. 2.

Nous sommes invités à informer nos lecteurs et MM. les administrateurs des bureaux de bienfaisance de cette ville et des villes voisines, que M. Williams, ancien oculiste de Louis XVIII, de Charles X, et oculiste honoraire de Louis-Philippe et de Léopold, roi des Belges, est arrivé à Lyon principalement pour donner ses soins gratuitement aux indigens aveugles ou affligés de maux d'yeux. Il les recevra tous les jours à 11 heures jusqu'à la fin de février prochain. Les autres malades sont priés de se présenter chez lui de midi à 4 heures. Les malades aisés, éloignés de la ville, pourront lui adresser leurs consultations par écrit *franco*; il répondra et donnera également son opinion sans honoraires. Les cures nombreuses faites par lui en France depuis 1814, sans aucune opération chirurgicale, donnent lieu d'espérer qu'il obtiendra ici de nouveaux succès.

Il est descendu à l'hôtel des COLONIES, rue neuve de la Préfecture, n. 8.

M. Williams n'est pas inconnu à Lyon. Il y vint en 1816 et fut assez heureux pour pouvoir rendre la vue à un grand nombre de personnes. — Voici la lettre que l'une d'elles, âgée de 80 ans, lui écrivit après avoir recouvré la vue par ses soins.

Lyon, le 24 juillet 1816.

Je vous dois, Monsieur, les plus sincères remerciements pour les soins que vous avez bien voulu me prodiguer tout le temps de votre séjour à Lyon, et pour le soulagement très marqué que mes maux d'yeux en ont éprouvé. Je m'étendrais à de plus grands détails, si je n'avais à vous remercier très particulièrement pour différentes personnes qui m'ont assuré être parfaitement guéries, et d'autres très soulagées, et qui m'ont prié de vous en témoigner leur reconnaissance.

Ce n'est pas seulement à votre zèle, Monsieur, que je rends hommage, mais à vos soins assidus, et surtout au désintéressement avec lequel je vous ai vu traiter les religieuses des hospices de charité, des couvens et toutes les personnes indigentes.

Vous quitterez trop tôt notre patrie, Monsieur; vous excitez des regrets, et vous emporterez les bénédic-

tions d'une multitude d'affligés que vous avez guéris ou soulagés.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DESCHAMPS DE LA MAGDELEINE,
Ancien vicaire-général,
chanoine de la Métropole de Lyon.

Théâtres.

L'abondance des matières nous a empêchés, dimanche dernier, de parler de théâtre; aujourd'hui même nous nous bornons à annoncer le bénéfice de M. Prudent, qui doit avoir lieu ce soir au théâtre des Célestins. Le spectacle sera composé des pièces suivantes:

Georges, ou *l'Assassin par amour*, drame en trois actes.

La Jeunesse de Talma, ou *la Comédie française en 1793*, vaudeville en un acte. Dans cette pièce, M. Prudent remplira le rôle de l'illustre tragédien.

Le Tartuffe de village, vaudeville en un acte; et enfin la dernière représentation de l'éléphant *Kioumy*.

Voilà bien des motifs pour exciter la curiosité publique, et nous ne doutons pas du succès de cette soirée si abondante en plaisirs variés.

Au reste, c'est avec un véritable regret que nous annonçons au public lyonnais que M. Prudent, aux talens duquel il applaudit chaque jour, n'appartiendra plus au théâtre à l'expiration de l'année théâtrale. Nous ignorons les motifs de cette retraite imprévue: si elle provient de l'administration, nous croyons qu'elle fait une faute capitale en se privant d'un acteur qui contribue si puissamment au succès de la scène des Célestins.

ANNONCES.

THÉÂTRE DES BEAUX EFFETS DE LA NATURE,

OU SÉANCE DES CONNAISSANCES UTILES.

M. Cautru, professeur de physique expérimentale, a l'honneur de prévenir le public qu'il fera sous peu l'ouverture de son cabinet déjà connu favorablement à Lyon, lors de son passage en 1829 et 1830; il espère obtenir aujourd'hui la même confiance et le même succès.

L'affiche du jour indiquera les détails et la salle où le spectacle aura lieu.

LOTÉRIE d'un superbe lit en fer bronzé et doré, d'un goût moderne et d'un prix de quatre cents francs, à gagner au premier numéro sortant du premier tirage de février 1834, à la loterie royale de Paris. Prix du billet: 5 fr.

Les personnes qui voudront des billets pourront s'adresser au café de France, rue de la Préfecture, n. 3, et au bureau du journal.

On désire trouver un ou plusieurs pensionnaires pour une table bourgeoise. S'adresser au portier, place du Plâtre, n. 6.

Musique Vocale.

Nous annonçons aux personnes qui désiraient que M. LANGE CHIRIUI, élève du Conservatoire, artiste du Grand-Théâtre, rouvrit un second cours, que les souscriptions seront reçues jusqu'au 1^{er} janvier, époque où commenceront les leçons.

Chez le professeur, rue Désirée, n. 21, depuis 7 heures du matin jusqu'à 9 heures et demie; l'après-dînée, de 3 à 5 heures.
60 f. pour 6 mois, 40 f. pour 3 mois, 15 f. pour un mois.

Biscuits Antisphyliques.

Après 3 années d'épreuves, faites par ordre du gouvernement, le remède a été approuvé et autorisé par l'académie royale de médecine qui a accordé à son auteur une récompense de 30,008 f. pour son importante découverte.

Déposé chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux. On trouve chez le même le sirop de Salsepareille, préparé avec le plus grand soin, et sans mélange.

J. FERTON, Pun des gérans.